

prouvées. L'ingénieur en chef a proposé de confier le poste de principal assistant de l'ingénieur des districts réunis, au fonctionnaire dont parle l'honorable député, et qui est un excellent employé. Si sa rémunération est diminuée, elle ne le sera que de \$100 au plus. Son cas est un de ceux où un ingénieur qui était à la tête d'un district a été mis au deuxième rang dans un district plus grand.

M. LEGER: Si on avait transféré le bureau du génie de Chatham (N.-B.) à Saint-Jean pour économiser, j'approuverais le changement de grand cœur; cependant, dans le nord de la province il y a des centaines de milles de littoral et de rives fluviales et de nombreux brise-lames et quais où doit se faire beaucoup de dragage. Partant de Chatham, l'ingénieur du département pouvait parcourir dans son automobile la motié du district et revenir le même jour. Mais il faut beaucoup plus de temps pour se rendre de Saint-Jean à différents endroits de Restigouche et de Westmoreland et dans d'autres coins de la province. Je n'y vois pas d'économie, car il y a une plus grande dépense de temps, sans compter les frais de déplacement. La perte de temps est beaucoup plus grande que si le bureau était maintenu à Chatham et, naturellement, la dépense est bien plus considérable. Pour démontrer au comité comment le changement a été amené, on me permettra de citer un passage d'une lettre du ministre des Douanes et d'Accise (M. Wigmore) au Commercial Club de Saint-Jean. Le voici:

Vous vous rappelez qu'en fusionnant les services du génie du ministère des Travaux publics, on avait l'intention d'établir le bureau principal à Chatham, et non à Saint-Jean; mais j'ai réussi à le faire établir à Saint-Jean, ce qui, bien entendu, a soulevé un tollé à Chatham, de sorte que Saint-Jean retire indubitablement d'autres avantages du fusionnement des services du génie des Travaux publics.

En présence de cette déclaration du ministre, il semble que le transfert du bureau de Chatham ait été motivé par le désir de faire faire des travaux et des dépenses dans la cité de Saint-Jean, et que la raison d'économie n'y ait été pour rien. Certes, je proteste contre ce changement parce que, à mon sens, Chatham est un endroit plus central, étant donnée la situation dans le nord de la province.

L'hon. M. McCURDY: Pas n'est besoin de dire à mon honorable ami de Kent (M. Léger) qu'on ne saurait entreprendre la réorganisation du service des travaux d'art du ministère des Travaux publics dans un

ou plusieurs districts sans que les populations intéressées cherchent à obtenir que les bureaux restent aux mêmes endroits. Par suite de la réorganisation, de trente et un qu'il était, le nombre des bureaux d'ingénieurs régionaux se trouve réduit à dix-huit, et le comité apprendra sans surprise que des treize ou quinze endroits où les bureaux ont été fermés nous avons reçu des protestations émanant d'associations locales et même de membres du Parlement. Il n'y a rien d'étonnant à cela, car on se rend aisément compte du sentiment qui doit prévaloir en chacun des districts qui se trouvent dans ce cas. Mais s'il fallait se rendre au désir qui se manifeste en tel ou tel endroit et ne pas tenir compte des intérêts supérieurs qui se trouvent en jeu, il serait tout à fait impossible d'aller de l'avant.

Dans le choix de la base d'opérations des districts agrandis, comme dans celui de l'endroit le plus central et convenant le mieux à l'établissement du bureau de l'ingénieur régional, nous nous en sommes rapportés à l'opinion de l'ingénieur en chef. Pour ce qui est du Nouveau-Brunswick, l'ingénieur en chef a été d'avis—et je ne vois point de raison de ne pas le suivre dans ce cas-ci non plus qu'en aucun autre—que Saint-Jean était, tout bien considéré, l'endroit qui convenait le mieux, et la fusion fait réaliser une économie. Nombre de membres de la Chambre ont grande hâte, j'en suis sûr, d'apprendre de bonnes nouvelles du Nouveau-Brunswick; eh bien! j'en ai une excellente à annoncer au comité; c'est que par suite de la réorganisation, le coût des services d'art en cette province va se trouver réduit de plus de \$8,000.

L'hon. M. LEMIEUX: Le ministre aurait-il l'obligeance de dire combien il y avait de districts en chaque province avant la réorganisation et combien il y en reste aujourd'hui?

L'hon. M. McCURDY: Avec plaisir. Avant la réorganisation dont j'ai parlé, il existait cinq districts dans la province de la Nouvelle-Ecosse; par suite de la réorganisation il n'y en a plus qu'un seul. L'île du Prince-Edouard possède encore un district comme auparavant. Les deux districts du Nouveau-Brunswick n'en font plus maintenant qu'un seul. Il y avait huit districts dans la province de Québec; le nombre en est réduit à quatre par suite de la réorganisation. De même l'Ontario compte aujourd'hui quatre districts au lieu des huit qu'elle avait autrefois. La réorganisation donne aux trois provinces des prai-